

Année académique 2023-2024 (ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)

MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULES

Nom	Prénom
Adresse privée	
CP	Localité
<input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> X Date de naissance	Nationalité
Lieu de naissance	Pays
Téléphone	GSM
E-mail	
Numéro de matricule enseignant : <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> J'accepte que mon adresse e-mail soit utilisée pour l'activation d'un compte MyCPFB	

Fonction

- Direction
- Direction adjointe
- Enseignant/e
- Autre :

Dans l'enseignement

- Fondamental
- Secondaire ordinaire
- Secondaire spécialisé
- De promotion sociale

Coordonnées de l'établissement scolaire où vous exercez la charge la plus importante :

Nom de l'établissement scolaire	
Type d'enseignement :	<input type="checkbox"/> Ordinaire <input type="checkbox"/> Spécialisé
Nom de la direction	
Adresse	
CP	Localité
Téléphone	GSM
E-mail	

*En ce qui concerne l'entrée en formation, une priorité sera donnée aux candidats en fonction (ou en fonction endéans les 6 mois), ensuite aux directions adjointes, puis aux enseignants/es et autres fonctions.
Il sera également tenu compte de la date de réception du dossier.*

Je m'inscris à la formation suivante (voir au préalable les dates et lieux sur www.cpfb.be)

- UE 459** - Module administratif, matériel et financier – volet réseau – **Enseignement de promotion sociale**

ATTENTION : Pour les fonctions de direction et de direction adjointe, le décret du 13 mars 2019 prévoit que **l'axe administratif du volet « interréseaux » (12 heures) doit être suivi préalablement au module « administratif, matériel et financier » du volet « réseau »**. Une attestation de suivi ou de réussite du module administratif, matériel et financier « interréseaux » doit être jointe au dossier pour pouvoir s'inscrire au module administratif, matériel et financier du volet « réseau ».

Conditions d'accès pour les fonctions de direction et de direction adjointe

L'article 16, §1^{er} du décret du 14 mars 2019 modifiant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur et directrice, aux autres fonctions de promotion et aux fonctions de sélection prévoit que, pour pouvoir s'inscrire à un des modules de formation, le candidat doit :

- Remplir l'ensemble des conditions de principe pour l'accès à la fonction de directeur, reprises à l'art. 80 §1^{er}, 1^o et 2^o du décret du 2 février 2007, à savoir :

Pour l'enseignement libre subventionné (art. 80, §1^{er}, 1^o et 2^o) :

- ❖ Etre porteur d'un titre de niveau supérieur du 1^{er} degré au moins (niveau bachelier au moins)
- ❖ Ou, dans l'ESAHR, pour les MDP enseignant des disciplines pour lesquelles n'existe pas de formation délivrant un titre de niveau supérieur du 1^{er} degré, un des titres visés aux [articles 105 à 108, points a\) ou b\)](#) du décret du 2/06/1998 organisant l'ESAHR subventionné par la CF
- ❖ Et être porteur d'un des titres pédagogiques suivants (article 100 du décret) :
 - Bachelier – instituteur préscolaire ou diplôme d'instituteur gardien ou maternel ou préscolaire ;
 - Bachelier – instituteur primaire ou diplôme d'instituteur primaire ;
 - Bachelier – agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (AESI) ou diplôme d'AESI ;
 - Bachelier – AESS ou diplôme d'AESS
 - CAP
 - DAP
 - CNTM
 - Certificat des cours normaux d'aptitude à l'enseignement spécialisé
 - CAPAES
 - CAPE
 - DAPE
 - CAEAP
 - Master à finalité didactique
- Ou avoir été déclaré éligible par la Commission de valorisation de l'expérience utile

Est-ce votre première inscription à ce(s) module(s) ? OUI NON

Si NON, précisez pourquoi :

- Dispense non accordée Certification impossible ou échec Liste d'attente
 Autre :

Quel est votre diplôme ?

Quelle fonction exercerez-vous l'année scolaire 2023-2024.....

Ancienneté de service (ancienneté carrière) **en années** dans l'enseignement libre subventionné au 1^{er} septembre 2023 :

Etes-vous engagé à titre temporaire comme enseignant ou dans une autre fonction de sélection ?

- OUI
 NON

Au sein de quel réseau ?

Au sein de quel niveau ?

Je joins à ce formulaire d'inscription les documents suivants :

- Une copie recto/verso de la carte d'identité **en cours de validité**
- Une copie récente du document « Demande d'avance PROM S12 »
- L'attestation de fonction (voir page suivante) complétée par l'établissement scolaire

J'ai pris connaissance du :

- Règlement d'Ordre Intérieur du C.P.F.B., consultable aux valves générales du C.P.F.B., sur le site internet ainsi que sur la plateforme MyCPFB.
- R.G.P.D., disponible sur le site du C.P.F.B. (Services étudiants – Règlements)

Date :

Signature :

ATTESTATION DE FONCTION

Je soussigné(e) :

Titre :

Etablissement scolaire :

Certifie que Madame / Monsieur :

Numéro de matricule enseignant : - -

Exerce la fonction suivante

dans notre établissement scolaire durant l'année académique **2023/2024** et bénéficie d'un

traitement subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Fait à, le

Signature

Cachet